

allégeances politiques, il est du devoir de chacun, je crois, de conserver intacts cette institution, ses droits, ses devoirs et ses privilèges, pour les générations futures. Il est doublement important pour un ministre de la Couronne de préserver l'intégrité de cette institution. Lorsqu'un ministre des Finances ne tient pas compte des représentants élus de la population canadienne et ne les informe pas les premiers de ses projets, comme il devrait le faire, j'en conclus que lui-même et son gouvernement manquent gravement à leur devoir. J'espère que les partisans du gouvernement seront les premiers à le lui dire.

Si je participe au débat, c'est que la question de savoir ce que doit être un gouvernement responsable s'est cristallisée comme jamais elle ne l'avait été au cours d'un débat antérieur. Jamais auparavant la question d'un gouvernement responsable a retenu à ce point notre attention. J'ai abordé cette question le lundi 26 février. C'était après avoir entendu le premier ministre présenter sa proposition. Puis, le ministre de la Justice avait parlé. Ce discours ainsi que la façon d'agir du ministre des Finances démontrent que le parti libéral ainsi que le gouvernement rejettent le principe d'un gouvernement responsable.

On a commencé à s'interroger lors de la déclaration du premier ministre. Il a clairement dit que la question de confiance au sujet d'une mesure fiscale importante du gouvernement se posait seulement parce que le gouvernement avait été défait. Il a nié que toute mesure fiscale importante du gouvernement comportait en soi la question de confiance, mais il a affirmé plutôt que la défaite avait posé cette question de confiance. Je prétends qu'aucun gouvernement n'a le droit de formuler cette assertion, car il nie ainsi le principe du gouvernement responsable que nous avons adopté et qui, j'espère, continuera à être respecté encore longtemps.

Lorsque le premier ministre a terminé sa déclaration, j'ai repris ses idées, en montrant les conséquences absurdes auxquelles elles aboutissaient inévitablement. Si l'assertion du premier ministre est exacte, ai-je dit, il a trouvé une méthode pour permettre à son parti de rester toujours au pouvoir, car jamais, de la sorte, il ne pourra être battu lors d'un scrutin. J'étais conscient moi-même, tout en parlant, du ridicule de mon argument, ce qui n'a pas empêché le ministre de la Justice de me prendre au mot. En réponse à une de mes questions, il a en effet affirmé que le gouvernement avait le droit de dire s'il s'agissait d'une question mettant en jeu la confiance dans le gouvernement, et cela avant ou après le vote. Y a-t-il quelque soupçon de vérité dans cette affirmation? Personne ne contestera

que, lorsqu'il s'agit de questions mineures en soi mais importantes aux yeux du gouvernement, il lui est loisible de poser une question de confiance; autrement dit, si le vote est négatif, le gouvernement reconnaîtra sa défaite.

Il faut se rappeler que le premier ministre est conseiller de Son Excellence le Gouverneur général; il a le droit de faire appel aux électeurs quand il le désire, sans avoir pour cela été battu. Si le gouvernement est battu pour une question de peu d'importance mais qui, à ses yeux, met en jeu la confiance dans le gouvernement, il va de soi qu'il en appellera aux électeurs.

L'argument précité ne signifie pas que le gouvernement a le droit de dire que, sur les questions importantes qui ont toujours été des questions de confiance, il n'y a pas de question inhérente de confiance. Le gouvernement ne peut faire cela. La reconnaissance de ce qui constitue une question de confiance est la pierre angulaire d'un gouvernement responsable efficace en régime parlementaire britannique. Ces observations s'appliquent à la Grande-Bretagne, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, au Canada et à d'autres pays. Pour la bonne marche d'un régime parlementaire britannique, il est essentiel de reconnaître que tout important projet de loi de finances comporte une question de confiance. Malgré cela, le gouvernement libéral tente de dire que de tels projets de loi ne constituent pas des questions de confiance et qu'une question de confiance ne surgit que lorsqu'il la pose, soit avant soit après un vote. Nous refusons à tout gouvernement le droit de dire qu'une question de confiance n'est pas inhérente à toute mesure d'importance majeure. Nous ne reconnaissons pas au gouvernement le droit de décider si une mesure implique la question de confiance après le rejet de la mesure par un vote. (*Applaudissements*)

Non seulement notre parti nie le droit de faire cette affirmation aux libéraux et au gouvernement, mais il n'en veut pas pour lui-même. Nous avons pour politique qu'un gouvernement doit accepter qu'une question de confiance est implicite dans toute mesure législative importante et dont l'effet est considérable pour le pays. Il n'est pas question de choisir, mais d'accepter la responsabilité. Le parti libéral tente de dire: «Nous avons le droit de dénier nos responsabilités afin de nous accrocher au pouvoir à perpétuité.» (*Applaudissements*)

Maintenant, le ministre des Finances prétend que les résolutions à l'étude comportent une question de confiance. Comme mon chef l'a dit l'autre jour, quelle différence existe-t-il